



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 15 février 2023, le comité exécutif de l'Ordre des pharmaciens du Québec a résolu de limiter le droit d'exercice du pharmacien André Lapiere (membre 82173), dont le domicile professionnel est situé au 103-1785 Boul du Carmel (Trois-Rivières) G8Z 3R8, conformément aux dispositions de l'article 55 du *Code des professions*, de sorte que celui-ci ne puisse exercer aucune des activités prévues à l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie* jusqu'à la réussite des mesures de perfectionnement qui lui ont été imposées.

Cette limitation du droit d'exercice entrera en vigueur le 8 mars 2024.

Montréal, ce 6 février 2024.

Edith Rondeau, avocate
Directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre